

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf :

QUE les prévisions budgétaires 2023 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024, 2025 seront présentés et adoptés lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 21 décembre 2022 à 19h30.

QUE les délibérations, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Toute personne intéressée peut se rendre à cette assemblée, qui aura lieu à la salle du conseil municipal sise au 500, rue Notre-Dame, Portneuf.

Donné à Portneuf, ce 6 décembre 2022.

France Marcotte
Greffière